



SNUipp - FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58

E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.

Vendredi 16 mars 2012

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article2375>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

SOMMAIRE

1) Bilan des permutations informatisées.

2) Permutations : ça bloque !

3) Inéat-exéat : les modalités pratiques.

4) Mouvement 2012 : le SNUipp met à disposition de nouveaux documents pratiques.

5) Appel des RASED : je signe !

6) Rassemblements « carte scolaire et RASED » Munster et Soultz

7) Enquête « MULHOUSE » : vote des Conseils d'Écoles.

1) Bilan des permutations informatisées.

30 collègues sortent du Haut-Rhin et 17 y rentrent. Seuls 4 collègues ont obtenu le Bas-Rhin avec un barème minimum de 406 pts.

Permutations informatisées : Statistiques départs du Haut-Rhin

Département obtenu Nbre Barème minimum

ALPES-MARITIMES	1	53
ARDECHE	1	26
ARDENNES	1	283
BAS-RHIN	4	406
BOUCHES-DU-RHONE	2	40
CHARENTE	1	306,83
DEUX-SEVRES	1	26
DOUBS	3	33
DROME	1	62
HAUTE-LOIRE	1	260
HAUTE-MARNE	1	36
INDRE-ET-LOIRE	1	244,33
MARNE	1	108,32
MEURTHE-ET-MOSELLE	1	561
MOSELLE	2	53

PARIS	2	119
TERRITOIRE DE BELFORT	3	26
VAUCLUSE	1	191
VOSGES	2	304
TOTAL	30	

2) Permutations : ça bloque !

Les résultats des permutations sont désormais connus et ils sont très mauvais, trois enseignants sur quatre voyant leur demande de mutation rejetée. Le SNUipp-FSU renouvelle auprès du ministère son exigence d'une amélioration sensible de la mobilité inter départementale.

Record d'immobilité battu ! Seules 25 % des demandes de permutation ont été satisfaites cette année. De très mauvais résultats qui interrogent sur les engagements des ministres successifs qui, depuis 2006, s'engagent pourtant à favoriser la mobilité. Le SNUipp-FSU demande à nouveau qu'évoluent les règles présidant à une opération qui engage l'avenir professionnel et personnel de nombreux enseignants des écoles. Car de fait, sur les 16 956 enseignantes et enseignants des écoles qui ont participé cette année aux permutations, seul un sur quatre a obtenu satisfaction. Ce chiffre cache d'importantes disparités ; s'ils sont 2,6 % à avoir pu quitter la Creuse (3,85 % au titre du rapprochement de conjoint) 80,77 % quitteront le Puy de Dôme pour rejoindre un autre département à la rentrée prochaine. Quoi qu'il en soit, ce sont bien trois quarts des demandes qui ne sont pas satisfaites, « un taux historiquement faible » après plusieurs années de chute régulière, remarque le SNUipp-FSU dans un communiqué publié lundi 12 mars.

Des choix professionnels et personnels sacrifiés

Derrière la sécheresse des chiffres, ce sont surtout les choix de vie professionnelle et personnelle de milliers d'enseignant-e-s qui se voient mis en question. Les demandes de mutation au titre du rapprochement de conjoints, pourtant présentées comme prioritaires, voient ainsi leur taux de satisfaction passer pour la première fois sous la barre des 50 % Dès lors, « bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes (88,7% des rapprochements de conjoints non satisfaits), ne pourront concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et seront contraints, parfois, à se mettre en disponibilité entraînant perte de salaire et ralentissement de leur carrière » s'insurge le syndicat.

Changer les règles

Ce constat d'échec s'explique à la fois par les milliers de suppressions de postes que connaît le 1er degré, mais aussi par une politique ministérielle des ressources humaines calquée sur celle des recteurs et de leurs impératifs de gestion. Il y a décidément urgence à remettre à plat et à faire évoluer l'ensemble des règles qui président aux mutations.

3) Inéat-exéat : les modalités pratiques.

Les permutations manuelles concernent les collègues qui ont échoué aux précédentes opérations ainsi que les collègues séparés de leur conjoint. En principe les collègues qui n'ont pas participé aux permutations informatisées et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ne sont pas autorisés à participer aux permutations manuelles. Il faut, malgré tout, leur conseiller de faire une demande avec pièces justificatives (situation familiale difficile), tout en précisant son caractère aléatoire.

Dépôt des demandes :

Faire une demande d'exéat (autorisation de sortie) auprès de l'I.A. du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'inéat (autorisation d'entrée) à destination de l'I.A. du ou des départements sollicités. Ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique. Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints, PACS ou concubins joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACS ou de la vie maritale. Le dossier peut être constitué dès lors que l'enseignant a connaissance de la mutation de son conjoint. Aucun inéat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exéat.

Attention

- à la date limite de réception des demandes dans les I.A.

- priorité est donnée aux conjoints séparés. Les permutations manuelles sont traitées en CAPD entre le 15 et le 30 juin à fin d'harmonisation nationale.

Les exéats accordés dans le Haut-Rhin l'an dernier

- 1) titulaire, rapprochement de conjoint avec ou sans enfant pour un département non limitrophe (tous sauf 90, 88, 67)
- 2) exercer depuis au moins 5 ans dans une « zone violence »,
- 3) garde alternée d'un ou plusieurs enfants,
- 4) au cas par cas, pour une raison médicale,
- 5) titulaire, rapprochement de conjoint avec enfant(s) pour un département limitrophe

[Lettre-type exéat](#)

[Lettre-type inéat](#)

4) Mouvement 2012 : le SNUipp met à disposition de nouveaux documents pratiques.

[La liste générale des postes](#)

[La liste des postes jumelés](#)

La liste des postes vacants

- par [commune](#)

- par [type](#)

[Autres postes vacants](#) suite aux permutations informatisées.

5) Appel des RASED : je signe !

A l'initiative des organisations du Collectif National RASED :

- les associations professionnelles de psychologues scolaires et des enseignants spécialisés (**AFPEN, FNAME, FNAREN**), et des conseillers pédagogiques (**ANCP**),
 - les représentants des parents d'élèves (**FCPE**),
 - les organisations syndicales (**CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SIEN-UNSA, SNPI-FSU, SNPSyEN-UNSA, SNUipp-FSU, SUD-éducation**),
 - les mouvements pédagogiques (**AGSAS...**).
- [Signer la pétition](#)
 - [Voir les signataires](#)

Appel des RASED

Une politique à haut risque : Plus aucune aide spécialisée pour 250000 élèves d'école primaire dès la rentrée ! Année après année, les cartes scolaires révèlent un véritable abandon du service public d'éducation

- augmentation des effectifs par classe
- dégradation des formations initiale et continue des maîtres
- diminution des postes de remplaçants
- abandon de la scolarisation dès 2 ans
- conditions dégradées de scolarisation pour les élèves en situation de handicap
- démantèlement des RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté - maîtres E, rééducateurs et psychologues) L'école tout entière est touchée avec de lourdes conséquences pour les plus fragilisés de ses élèves.

Pour la rentrée 2012, une nouvelle vague de suppressions massives de postes de RASED est programmée, qui portera à près de 5000 le nombre de postes d'enseignants spécialisés de RASED détruits depuis 2008. Le ministère saborde ainsi le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées et psychologiques à l'intérieur de l'école. Des milliers d'élèves sont sacrifiés, sous couvert d'une dette publique qui masque en réalité une vision ultralibérale de l'éducation.

Attaquer les RASED :

- C'est supprimer le regard spécifique des enseignants spécialisés sur les élèves en difficulté.

- C'est laisser des enfants, pour lesquels la réponse pédagogique du maître de la classe n'est pas suffisante, s'enfoncer résolument dans l'échec scolaire, la violence ou l'exclusion. -C'est ne plus accompagner les familles et laisser des enseignants désarmés par des enfants qui n'apprennent pas.

- C'est externaliser la difficulté scolaire vers le secteur privé en renvoyant aux familles la responsabilité et la charge d'en supporter le coût. L'aide personnalisée et les stages ne peuvent en aucun cas remplacer les RASED ; chacun le sait, depuis les enseignants, les parents, jusqu'à l'Inspection Générale qui l'a clairement exprimé dès 2009. La difficulté scolaire est complexe et multiforme. L'école a besoin de tous les professionnels spécialisés, pour croiser les regards et assurer l'accompagnement des élèves afin d'enrayer l'échec scolaire. Toutes les ressources doivent pouvoir être mobilisées dans l'ensemble des dispositifs pour assurer la réussite de tous les élèves.

SAUVER ET DÉVELOPPER LES RASED, C'EST DÉFENDRE UNE ÉCOLE POUR TOUS !

6) Rassemblements « carte scolaire et RASED » Munster et Sultz

Face aux mesures de carte scolaire, la mobilisation continue. Deux rassemblements organisés par la FCPE et la PEEP auront lieu demain, samedi 17 mars. N'hésitez pas à venir y montrer votre mécontentement et votre soutien.

SULTZ – 11 heures – parking devant l'école Krafft.

MUNSTER – 11 heures – devant la Mairie

7) Enquête « MULHOUSE » : vote des Conseils d'Ecoles.

Par rapport au passage à 4.5 jours de classe proposé, les Conseils d'Ecoles de Mulhouse se sont prononcés ou vont le faire.

Il est important pour nous de connaître les décisions votées pour préparer au mieux nos futures interventions.

Pourriez-vous prendre quelques instants pour répondre à cette enquête ?

Merci

Conseil d'Ecole de l'école réuni le

Nombre de votants :

Votes pour le maintien à 8 ½ journées :

Votes pour le passage à 9 ½ journées :

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>